

Séance du 17 novembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
Date de la convocation		
09/11/2020		
Date d’Affichage		
18/11/2020		

L’an deux mil vingt

DCM N°2020-74

Et le dix-sept novembre

à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s’est réuni en séance publique en visio-conférence sur convocation de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire en date du 9 novembre 2020.

26 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATTESTI Gilles, PASQUALINI Maurice, CROCE-AJACCIO Catherine, MALAFRONTÉ Christine, SILVESTRI Dominique, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie-Christine, UGOLINI Nuria, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, GIAFFERI Michael, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michèle, PORTA Marine, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

2 Membres absents excusés (procurations) :

Mme VEISON MARCELLI Nathalie a donné procuration à Mme ALBERTINI Francine

M. MALPELI Stéphane a donné procuration à M. BATTESTI Gilles

1 Membre absent :

M. LECA Jean-Louis

Monsieur Gilles BATTESTI est nommé secrétaire.

**Objet de la délibération**  
Retrait délibération suite  
à décision de justice.

Madame GIAMARCHI Marie-Dominique, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, expose que, par jugement en date du 22 octobre 2020, le Tribunal Administratif de Bastia demande à la Commune de Furiani de procéder au retrait de la délibération en date du 19 septembre 2016 en vertu de laquelle les membres de l’Assemblée délibérante renonçaient à recevoir, sur le territoire communal, les cirques détenant des animaux sauvages.

En exécution de la décision de justice, ci-dessus exposée, les membres du Conseil Municipal, à l’unanimité, procèdent au retrait de la délibération n°2016-46 du 19 septembre 2016.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Michel SIMONPIETRI

